

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2005

Société : 144277

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AGOURMI EL mostafa

Date de naissance : 11 mars 1951

Adresse :

Habtielle

Tél. 06 6696 8076

Total des frais engagés : 365,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Amine SAIDI
Spécialiste O.R.L
Chirurgie Cervico Faciale
Lot. Firdaous GH 25 A App. 1
30 Bd. Mohammed V 05 22 30 50 94
CASA

Date de consultation : 29/11/2022

Nom et prénom du malade : AGOURMI

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AGOURMI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2011 Dr. Amine SAIDI Spécialiste O.R.L Chirurgie Cervico Faciale Lot. Firdaus GH 25 A App. 1 Rabbi Oulfa 05 22 90 88 94 30/11/2011	20/11/2011 Dr. Amine SAIDI Spécialiste O.R.L Chirurgie Cervico Faciale Lot. Firdaus GH 25 A App. 1 Rabbi Oulfa 05 22 90 88 94	1	200.00	Dr. Amine SAIDI Spécialiste O.R.L Chirurgie Cervico Faciale Lot. Firdaus GH 25 A App. 1 Rabbi Oulfa 05 22 90 88 94

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>LE PHARMACIE CASA BLANCA Leida, Haj Ali Rue 01/3 Lot. 04 Casa Blanca - Tel: 0522-31028</i>	29/11/22	165,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

A diagram of a dental arch, likely upper, with a central vertical line. The teeth are numbered from 1 to 8 on both the left and right sides. The numbers are arranged as follows: 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 on the left; and 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 on the right. A large letter 'B' is positioned at the bottom center, with a vertical arrow pointing downwards from the central line.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Amine SAIDI

Spécialiste en ORL
et en Chirurgie Cervico - Faciale
Exploration de L'Audition - Endoscopie

الدكتور أمين سعدي

اختصاصي في أمراض الأذن، الأنف والحنجرة
جراحة الوجه و العنق
اختبار السمع - الفحص بالمنظار

Casablanca, le

29/11/2023

ich - Allemagne
U.L.

PPC: 94 DH
ES.5.246.16

Dr. Amine SAIDI
Spécialiste O.R.L.
Chirurgie Cervico Faciale
Lot Firdaous GH25 A Appart 1
30, Bd. Oum Roudha Oulfa 22
05.22.90.68.94

S.V

94,00

1 Pcs

Biodelictre mg (800)
Tana Kau 9

71,30

1 C

165,30

71,30

PARMACEUTIQUE
CASABLANCA
Casablanca, Tél. 0522.90.10.20
30, Bd. Oum Roudha Oulfa 22

Dr. Amine SAIDI
Spécialiste O.R.L.
Chirurgie Cervico Faciale
Lot Firdaous GH25 A Appart 1
30, Bd. Oum Roudha Oulfa 22
05.22.90.68.94

Laous GH25 A RDC. Appart 1 Oulfa - CASABLANCA - Tél. : 05.22.90.68.94